

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 12 avril, par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire, Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 989 230.05€ euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 601 970.50 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : prévision 2024 : 640 195,00€.
- Les dotations versées par l'Etat, (prévision).
 - *Dotations forfaitaire : 131 847,00 €*
 - *Dot Solidarité rurale : 23 373.00 €*
 - *Dot nationale de péréquation : 11 150.00 €*
 - *Dotation élu local : 255,00€*
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
 - *2024 : 140 000,00€*

b) Les dépenses et recettes de la section :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
011	Charges à caractère général	380 000,00 €	23,72%	002	Excédent antérieur reporté Fonc	916 988,05 €	46,10%
012	Charges de personnel	750 000,00 €	46,82%	013	Atténuations de charges	5 000,00 €	0,25%
014	Atténuations de produits	71 444,00 €	4,46%	042	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	0,25%
023	Virement à la sect° d'investis.	86 843,75 €	5,42%	70	Produits des services	140 000,00 €	7,04%
65	Autres charges gestion courante	272 390,00 €	17,00%	731	Fiscalité locale	640 195,00 €	32,18%
66	Charges financières	40 292,75 €	2,52%	74	Dotations et participations	268 065,00 €	13,48%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,06%	75	Autres produits gestion courante	10 000,00 €	0,50%
				76	Produits Financiers	3 982,00 €	0,20%
Total	DEPENSES	1 601 970,50 €	100,00%	Total	RECETTES	1 989 230,05 €	100,00%

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 23,72% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 46,82% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 4,46% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges gestion courante représentent 17,00% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 2.52% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

Taxe Foncière sur le Bâti :	53,43%
Taxe Foncière sur le non Bâti :	51.73%
Taxe d'habitation :	14.86%

- *Concernant les foyers*
 - Taxe foncière sur le bâti : 628 337,00€
 - Taxe foncière sur le non bâti : 11 174,00€
 - Taxe d'habitation : 684,00€

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à :

- *Dotation forfaitaire* : 131 847,00 €
- *Dot Solidarité rurale* : 23 373.00 €
- *Dot nationale de péréquation* : 11 150.00 €
- *Dotation élu local* : 255,00€

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Chapitre	Total réalisé	%	Chapitre	Total réalisé	%		
040	Opérations d'ordre entre section	5 000,00 €	2,27%	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	74 235,83 €	33,73%
16	Remboursement d'emprunts	57 615,08 €	26,17%	021	Virement de la section de fonct.	86 843,75 €	39,45%
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	67,01%	13	Subventions d'investissement	5 126,50 €	2,33%
21	Immobilisations corporelles	147 500,00 €		27	Autres immos financières	53 909,00 €	24,49%
Total	DEPENSES	220 115,08 €	100%	Total	RECETTE	220 115,08 €	100%

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- A l'article 212 « agencement et aménagement de terrains » : plantation d'arbre.
- A l'article 2131 « constructions bâtiments publics » : Velux salle G.Brassens.
- A l'article 2184 « mobilier » : Abris de bus et jeux city stade.
- A l'article 2188 « autres immo corporelles » : Installation caméras de vidéo protection.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 601 970,50 €	1 072 242,00 €
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		916 988,05 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 601 970,50 €	1 989 230,05 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	173 615,08 €	145 879,25 €
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	46 500,00 €	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		74 235,83 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		220 115,08 €	220 115,08 €
TOTAL DU BUDGET		1 822 085,58 €	2 209 345,13 €

b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1017,61
Produits des impositions directes / population	719,17
Recettes réelles de fonctionnement / population	109,50
Dépenses d'équipement brut / population	184,81
Encours de la dette / population	112,11
DGF/population	49,66%
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	146,90%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	15,23%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25,70%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	-41,5

c) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont	
			Capital	Amortissement
2024	1 070 061.64€	97 907.83	40 292.75€	57 615.08€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 12 avril 2024.

Le Maire,

A.Baudel